LE FIL D'AMNESTY

BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE
D'AMNESTY INTERNATIONAL
JUILLET/AOÛT 2014
N° 27

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL
Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles
Éditeur responsable : François Graas
Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° agréation : P901135

bpost
PB-PP | B-4716
BELGIE(N) - BELGIQUE

À Hong Kong, un manifestant tient une bougie lors d'une veillée à la mémoire des victimes de la répression de 1989 à Pékin, place Tiananmen (4 juin 2014). Selon les informations recueillies par Amnesty, les autorités chinoises ont persécuté au moins 30 militants cette année, pour des raisons liées aux commémorations.

© Bloomberg via Getty Images

DANS CE NUMÉRO DU FIL D'AMNESTY

UN ESPACE POUR GUÉRIR

Pourquoi un jardin verdoyant en Angleterre est-il devenu un refuge pour celles et ceux qui ont subi la torture ? **PAGE 6.**

POUR COMBATTRE L'OUBLI

Deux femmes bien différentes l'une de l'autre nous disent pourquoi elles écrivent des lettres en faveur de personnes qu'elles n'ont jamais rencontrées. **PAGE 8.**

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ 2014

L'Université d'été d'Amnesty, c'est le plus grand rassemblement des sympathisants des droits humains en belgique. Elle aura lieu à Louvain-la-Neuve, le 13 septembre. Programme complet en **PAGE 15.**

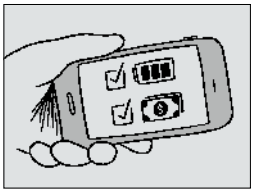

EN CAS D'URGENCE, APPUYEZ SUR LE BOUTON

Au moyen d'une nouvelle appli, des personnes menacées d'enlèvement et de torture peuvent bénéficier de la protection d'un réseau de militants. **PAGE 21.**

ENTRE L'INDE ET LE BANGLADESH : LE MUR ET LA PEUR

Interview avec Gaël Turine, photographe belge auteur d'un reportage sur le mur qui sépare l'Inde et le Bangladesh avec son cortège d'atteintes aux droits humains. **PAGE 22.**

CONSTRUIRE DES BARRIÈRES A UN COÛT HUMAIN

Pendant que l'Union européenne dépense des millions pour empêcher les gens d'entrer sur son territoire, le coût humain de la Forteresse Europe est de plus en plus lourd. **PAGE 24.**

« NOUS N'AVONS PLUS PEUR »

Des membres de leur famille ont été jetés en prison pour avoir critiqué le gouvernement, mais ces femmes des Émirats arabes unis continuent à se battre. **PAGE 30.**

ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

En première ligne (**PAGE 5**) ; Notre campagne *Stop Torture* commence **(PAGE 10)** ; Pas d'accord, j'assume **(PAGE 13)** ; L'Agenda **(PAGE 19)** ; Les rouages de la Cour pénale internationale **(PAGE 26)** ; Appels mondiaux - écrivez une lettre, empêchez la torture **(PAGE 28)**.

Coordination : Valérie Michaux (vmichaux@amnesty.be) • Amnesty International Belgique francophone • 9, rue Berckmans • 1060 Bruxelles • Tél. : 02/538.81.77 • Fax : 02/537 37 29 • www.amnesty.be • amnesty@amnesty.be •Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB • www.facebook.com/amnestybe • twitter.com/amnestybe • Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé. Tous droits de reproduction réservés. *Photo de couverture :* © Amnesty International

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

ÉDITORIAL

Et voilà, c'est reparti pour un tour, diront les plus blasés, à propos de ce qui se passe en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Nous assistons à la mort de civils emportés par des opérations militaires qui visent précisément à tuer des populations entières.

Sous le regard impuissant de la communauté internationale (mais est-ce que ce terme signifie encore quelque chose ?), on s'envoie des roquettes sur des centres urbains. Non pas au risque de faire des victimes civiles, mais pour faire des victimes civiles.

Car dans les guerres d'aujourd'hui, qui sont en majorité des conflits internes, tous les moyens sont bons. Et comme l'escalade atteint des sommets rarement atteints, il est vrai que chaque individu, même enfant, risque un jour de devenir un combattant, pour se venger ou venger sa famille.

La boucle est donc bouclée : autant tuer les enfants tout de suite. Plus personne n'est innocent, même quand cette personne a deux ans.

C'est inacceptable pour les défenseurs des droits humains, et surtout pour nos collègues israéliens et palestiniens qui souffrent, car leurs paroles s'envolent dans les tourbillons des ouragans de haine qui emportent tout sur leur passage dans la région.

Charge à nous d'essayer de renverser la tendance. Ça ne va pas être facile, mais si nous ne tentons pas de bousculer nos responsables, nous serons alors coupables aussi.

Philippe Hensmans

PS : Au moment de boucler cet édito, Cécile Van Parijs nous a annoncé son départ vers un autre challenge, comme elle les aime. Après près de huit ans consacrés à la lutte quotidienne pour la stabilité financière de notre association, elle nous quitte (en bons termes) pour un job destiné lui aussi à venir en aide à des personnes qui souffrent. Qu'elle soit ici plus que chaleureusement remerciée pour son engagement et sa ténacité.

ACTUALITÉS

BONNES NOUVELLES ET INFORMATIONS

#SPEAKOUT : DEBOUT POUR LA LIBERTÉ EN RUSSIE !

« L'imprimante folle » : c'est le surnom donné par beaucoup de Russes à leur Parlement, lancé dans la frénétique adoption de nouvelles dispositions qui étranglent le droit des citoyens à manifester, à exprimer leur désaccord ou à critiquer leur gouvernement. Depuis 2012, des centaines de manifestants pacifiques ont été arrêtés, placés en détention ou frappés d'amendes d'un montant exorbitant. Les organisations non gouvernementales sont prises pour cible. Des sites Internet indépendants comme www.grani.ru ont été bloqués. Le recours à des lois relatives à l'extrémisme ou à la diffamation permet de réduire au silence les voix dissidentes.« Qui ne dit mot consent » : c'est aussi un proverbe russe. Ne restez pas silencieux : soutenez les Russes qui se battent pour la liberté en nous rejoignant sur Twitter avec le mot-clé :

#SpeakOut for freedom

INTOLÉRANCE RELIGIEUSE EN INDONÉSIE

Siffler pendant la prière, se revendiquer prophète ou recevoir une révélation de Dieu : si vous êtes en Indonésie, cela peut vous valoir cinq ans de prison. Et la liste n'est pas exhaustive.

Les autorités utilisent de plus en plus fréquemment les lois sur le « blasphème » pour réduire au silence et poursuivre en justice les personnes qui, selon elles, insultent l'islam ou d'autres religions officielles.

Dans ce pays longtemps considéré comme un « havre de tolérance » et qui est un modèle de démocratie aux yeux de nombreux États occidentaux, la liberté religieuse s'est peu à peu érodée au cours des dernières années.

Pour en savoir plus sur l'intolérance et ses absurdités en Indonésie : http://bit.ly/IndonesieTolerance

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : MAINTENIR LA PRESSION

Un grand merci aux 67 000 personnes et plus qui ont signé notre pétition demandant la protection des civils en République centrafricaine. Nous avons remis toutes vos signatures aux autorités américaines en mai, en les engageant à soutenir l'envoi d'une mission onusienne forte dans le pays. Nous nous efforçons maintenant d'obtenir que cette mission soit sur place et opérationnelle en septembre. Nous allons par ailleurs publier en juillet le compte rendu de nouvelles recherches sur la crise des droits humains dans le pays, notamment sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

Découvrez notre carte-récit interactive sur http://bit.ly/CARstorymapfr

GAMBIE : POUR QUE CESSE LA PEUR

La Gambie a célébré le 22 juillet le 20ème anniversaire de l'accession au pouvoir du président Yahya Jammeh. Ce ne sera pas un jour de fête pour tout le monde. Journalistes, opposants politiques et militants des droits humains : beaucoup d'hommes et de femmes ont disparu ou ont été torturés sous ce régime. Nous pensons notamment à Ebrima Manneh et à l'imam Baba Leigh, pour lesquels de nombreux militants d'Amnesty se sont mobilisés. Nous avons marqué cet anniversaire par une journée mondiale d'action.

Rendez-vous sur http://bit.ly/GambieAnniversaire

UNE VICTOIRE IMPORTANTE AU SRI LANKA

Après cinq ans de mobilisation, nous avons remporté une victoire importante au Sri Lanka en matière d'obligation de rendre des comptes. Le 27 mars 2014, les Nations unies se sont enfin prononcées lors d'un vote en faveur d'une enquête indépendante sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par les forces gouvernementales et les groupes armés à la fin de la guerre au Sri Lanka. Cela faisait plusieurs années – et tout récemment encore lors de notre campagne #DitesLaVérité – qu'Amnesty réclamait cette mesure. L'enquête de l'ONU relance l'espoir pour des milliers de victimes de torture, d'enlèvement et d'autres atteintes aux droits humains. Nous allons au cours de l'année prochaine travailler à leurs côtés et suivre l'avancée des investigations.

Un homme tape dans un ballon qui porte les mots « Non à la FIFA » lors d'une manifestation devant le Congrès national brésilien à Brasilia, le 28 mai 2014. De vastes rassemblements ont eu lieu dans tout le pays contre l'inégalité sociale et les dépenses nécessaires pour accueillir cette dispendieuse fête du football. Face aux manifestations, la police a parfois eu recours à une force excessive, et fait usage de gaz lacrymogène et de balles en caoutchouc. Les sympathisants d'Amnesty dans le monde entier ont montré au gouvernement brésilien plus de 100 000 cartons jaunes pour lui rappeler que manifester n'est pas un crime. © STRINGER Brazil/Reuters

VIOLENCES SEXUELLES : PLUS D'ÉCHAPPATOIRE !

Cet été notre campagne sur les droits sexuels et reproductifs, *Mon corps, mes droits*, se tourne en particulier vers le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Nous demandons aux autorités de ces pays de cesser de fournir des échappatoires à ceux qui commettent des violences sexuelles, et d'abroger les lois discriminatoires à l'égard des femmes. Au Maroc et Sahara occidental, la loi qui dispensait de toute peine de prison les violeurs qui épousaient leur victime a été abrogée en janvier. Des dispositions similaires existent cependant encore en Algérie et en Tunisie. Et la législation marocaine comprend toujours des dispositions discriminatoires (par exemple l'imposition de peines plus ou moins sévères en cas de viol selon que la victime était vierge ou pas).

Signez notre pétition sur http://www.isavelives.be/fr/node/12419 avant le 31 août .

MERIAM IBRAHIM EST LIBRE

Après un mois passé à l'ambassade des Etats-Unis à Karthoum, où elle et sa famille avaient trouvé refuge, Meriam a enfin pu quitter le territoire soudanais le 24 juillet dernier. Elle est arrivée en Italie avec sa famille où elle est désormais en sécurité.

Considérée comme prisonnière d'opi-

© Amnesty International

nion, Meriam avait été condamnée à la flagellation et et à la peine de mort en mai dernier alors qu'elle était enceinte de huit mois pour avoir refusé de renier sa religion. Meriam avait été libérée le 23 juin suite à une décision en appel mais avait été interdite de quitter le territoire soudanais. Le cas de Meriam Yehya Ibrahim avait incité plus d'un million de sympathisants d'Amnesty International à agir pour demander sa libération immédiate et sans condition.

EN PREMIÈRE LIGNE

FAIRE CHANGER LES MENTALITÉS

Gaëtan Mootoo, chercheur sur l'Afrique de l'Ouest, s'entretient avec une militante qui soutient la lutte d'Amnesty pour la protection des droits sexuels et reproductifs au Burkina Faso.

Il est difficile de réveiller quelqu'un qui ne dort pas. C'est le proverbe africain que Claire Rouamba cite pour expliquer comme il semble difficile, voire impossible, de faire passer des informations à des hommes qui croient tout savoir. Les femmes ont le pouvoir d'agir, dit-elle, mais elles doivent faire face à un obstacle : la pression sociale – *que va-t-on penser de moi ?*

Je suis à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, et je m'entretiens avec Claire des difficultés rencontrées par les femmes quand elles essaient de décider si elles veulent avoir un enfant et à quel moment. Lorsque je suis arrivé à Ouagadougou, Claire menait des activités dans des zones rurales mais aujourd'hui elle a trouvé le temps de passer me dire bonjour à mon hôtel.

Au cours de notre conversation, elle me parle d'une femme rejetée par son mari parce qu'elle avait utilisé un contraceptif. Les hommes pensent parfois que leur femme y a recours pour les tromper. Claire m'explique que tomber enceinte est considéré comme un « serment de fidélité ».

Claire Rouamba est présidente de l'Association Song-Taaba des femmes unies et développement (ASFUD) à Tanghin Dassouri, localité rurale située à 35 km de Ouagadougou. J'ai fait sa connaissance en 2008 alors que je faisais des recherches sur la santé maternelle au Burkina Faso.

Claire a commencé à travailler avec des femmes de la région pour approvisionner les habitants de Tanghin Dassouri en eau salubre. Aujourd'hui, elle s'efforce de promouvoir leurs droits à la santé reproductive. Elle possède encore la même énergie que dans mes souvenirs et la même foi dans la cause qu'elle défend, pour l'indépendance des femmes. Selon elle, l'indépendance est essentielle pour lever les barrières financières à la contraception et seuls l'éducation et le travail de proximité peuvent y parvenir.

Les activités de l'ASFUD touchent plus de 800 personnes dans 14 villages. Claire espère que les 35 villages de la municipalité de Tanghin Dassouri seront à terme tous couverts par le travail de l'association. Elle sourit en expliquant que sur ces 800 personnes, il y a maintenant 100 hommes.

Claire a été d'une grande aide dans nos précédentes recherches et campagnes. Depuis lors, nous faisons ce qui est en notre pouvoir pour promouvoir son travail. Ensemble, par le biais de la campagne d'Amnesty *Mon corps, mes droits*, nous avons le même objectif au Burkina Faso : un meilleur accès aux services de santé sexuelle et reproductive et l'information pour tous.

UN ESPACE POUR GUÉRIR

La torture brise les êtres humains. Dans un paisible jardin de Londres, des rescapés de la torture reconstruisent peu à peu leur vie, simplement en étant ensemble.

Rosa* remonte la jambe de son pantalon pour nous montrer des marques couleur café au niveau de sa cheville. Ce sont les cicatrices laissées par les chaînes qui ont servi à l'entraver pendant des mois lorsqu'elle a été forcée de se prostituer, en Afrique de l'Est.

« Comment pourrai-je oublier ce qui s'est passé, s'interroge-t-elle, alors que chacun de mes regards sur mon corps me renvoie à ce qu'ils m'ont fait ? »

Rosa passe l'après-midi dans un jardin londonien verdoyant, en compagnie d'hommes et de femmes qu'elle n'aurait jamais rencontrés en d'autres circonstances. Ce qui les unit : tous ont survécu à la torture et se retrouvent ici dans le cadre du projet Room To Heal (Un espace pour guérir).

Rosa se sent toujours anéantie. Les larmes aux yeux, elle raconte qu'elle et sa sœur ont été enlevées, frappées, violées et contraintes par la force de se livrer à la prostitution et au trafic de drogue. Elle savait qu'elle serait tuée si elle n'obtempérait pas. D'autres jeunes filles ont été battues à mort sous ses yeux, explique-t-elle ; et on l'a forcée à regarder lorsqu'on se débarrassait des corps. Moins d'un an après leur enlèvement, elle a vu sa sœur subir ce destin.

DES GENS QUI ONT DE LA CHANCE

Aussi étrange que cela puisse paraître, Rosa fait partie des gens qui ont de la chance. Elle a eu accès à Room to Heal, une « communauté de soins » qui propose un soutien psychologique spécialisé à des réfugiés et demandeurs d'asile ayant subi des tortures ou des violences similaires.

« Les gens qui ont subi des tortures ont été dépouillés de tout, explique le fondateur de Room to Heal, Mark Fish. Ils ont été détruits physiquement, psychologiquement et spirituellement. »

Psychologue et thérapeute, Mark a travaillé de nombreuses années aux côtés d'une des membres fondatrices d'Amnesty International, Helen Bamber, qui a ensuite créé la Fondation pour les soins aux victimes de torture (devenue Freedom from Torture), puis la Helen Bamber Foundation.

LA FORCE DU GROUPE

Mark parle d'Helen comme d'une force de la nature qui « a créé un lieu de parole où les gens peuvent dire l'indicible ». Son travail a été mar-

© Room to Heal

qué à jamais par les « fantômes gris » qu'elle a rencontrés en 1945, à 20 ans, en participant à l'opération de secours dans le camp de concentration de Bergen-Belsen, en Allemagne.

Au cours de sa carrière, Helen a apporté son aide à des victimes de torture du monde entier. Mark a mené des activités liées à la résolution de conflit dans le nord de l'Ouganda qui l'ont incité à fonder Room to Heal en 2007, mais l'exemple d'Helen a aussi joué un rôle important.

Le projet fait appel à la force du groupe. Les gens sont incités à chanter et à faire la cuisine ensemble, à explorer la nature, à faire pousser des fleurs et des légumes.

« Si la torture est si destructrice, c'est précisément parce qu'elle est infligée par un autre être humain, explique Mark. C'est pourquoi, au fil du temps, ce sont les liens que l'on parvient de nouveau à tisser avec d'autres personnes qui contribuent le mieux à la guérison. »

PLEURER UN BON COUP, POUR MIEUX RIRE APRÈS

Rosa a rencontré ici des gens qui comprennent ce qu'elle a vécu. Des gens comme Amir, torturé parce qu'il était musicien. Ou Armand, jeté en prison parce qu'il était journaliste. Ou Leila, enfermée pendant des années comme esclave domestique.

L'atelier jardinage, en particulier, remporte tous les suffrages. Tous les vendredis, des hommes et des femmes se retrouvent dans ce petit coin de verdure de la métropole, partagent un repas et s'occupent des plantes. Mark appelle cela « une communauté thérapeutique », et de l'avis de tous, cela marche très bien.

« Le mercredi, on vient pour la thérapie, explique l'Ougandais Okello, et souvent, on pleure un bon coup. Et puis le vendredi, on va au jardin et là, souvent, on rit un bon coup ! »

AVOIR SA PLACE

Lors d'une de ces rencontres du vendredi, Mohammed, 43 ans, raconte qu'il n'a pas vu sa famille depuis quatre ans. Sa plus jeune fille, qui n'avait que deux ans lorsqu'il a fui son pays, ne le reconnaît plus.

Passionné de football, cet enseignant d'un pays d'Afrique de l'Ouest a saisi la chance qui s'offrait à lui d'emmener ses élèves pour un séjour de football de deux semaines au Royaume-Uni en 2010. À son retour, les autorités l'ont enlevé, passé à tabac et pratiquement laissé pour mort.

« J'ai été emmené dans un endroit que je ne peux même pas décrire, dit-il. Ils voulaient que j'"avoue" les raisons politiques de mon séjour au Royaume-Uni, mais je ne pouvais que leur dire qu'il s'agissait d'un échange scolaire, qu'il n'y avait pas de politique là-dedans. J'ai subi des tortures graves. Ils ont tout essayé. Ils m'ont pratiquement battu à mort. »

Mohammed a finalement été jeté sur un bas-côté après avoir été averti qu'il n'avait plus longtemps à vivre, et ne verrait même pas les élections qui se préparaient. Au bout de cinq jours d'hospitalisation, il a quitté le pays précipitamment en n'emportant que les vêtements qu'il avait sur lui.

Comme dans le cas de Rosa, c'est grâce à la bienveillance de l'avocat qui s'occupe de son dossier que Mohammed est entré en contact avec Room to Heal. Grâce à la thérapie, il commence à pouvoir affronter ce qui s'est passé. Le soutien juridique l'aide à reprendre un peu sa vie en main.

Tout ce que veut Mohammed, cependant, c'est rentrer dans son pays. Il porte un fardeau écrasant, mais lorsqu'il parle de Room to Heal, il sourit. « C'est le seul endroit où je me sente bien, dit-il. Quand je suis ainsi entouré, je ne me sens plus seul. J'ai de nouveau le sentiment d'avoir ma place. »

À Londres, dans un jardin bruineux, pendant quelques heures le vendredi après-midi, Mohammed et Rosa se retrouvent au sein d'une petite communauté soudée. Le feu est allumé et l'on entend des rires résonner dans la cuisine, où une énorme casserole de pâtes est en train de cuire. Des enfants courent de-ci de-là dans la pièce, tandis que les gens se saluent et se regroupent près du feu, comme n'importe quel groupe d'amis réunis pour se détendre et prendre un peu de bon temps ensemble. Et, au moins pendant cet instant fugace, personne n'a besoin de rien d'autre.

**Les noms des rescapés de la torture ont tous été changés.*

AGISSEZ >>>

Votre message peut aider des personnes ayant subi la torture - rendez-vous sur bit.ly/STOPTorture.

La psychothérapeute Helen Bamber (coiffée d'un foulard rouge) et des amis lors d'une manifestation d'Amnesty à Londres dans les années 1960. © Helen Bamber Foundation

POUR COMBATTRE L'OUBLI

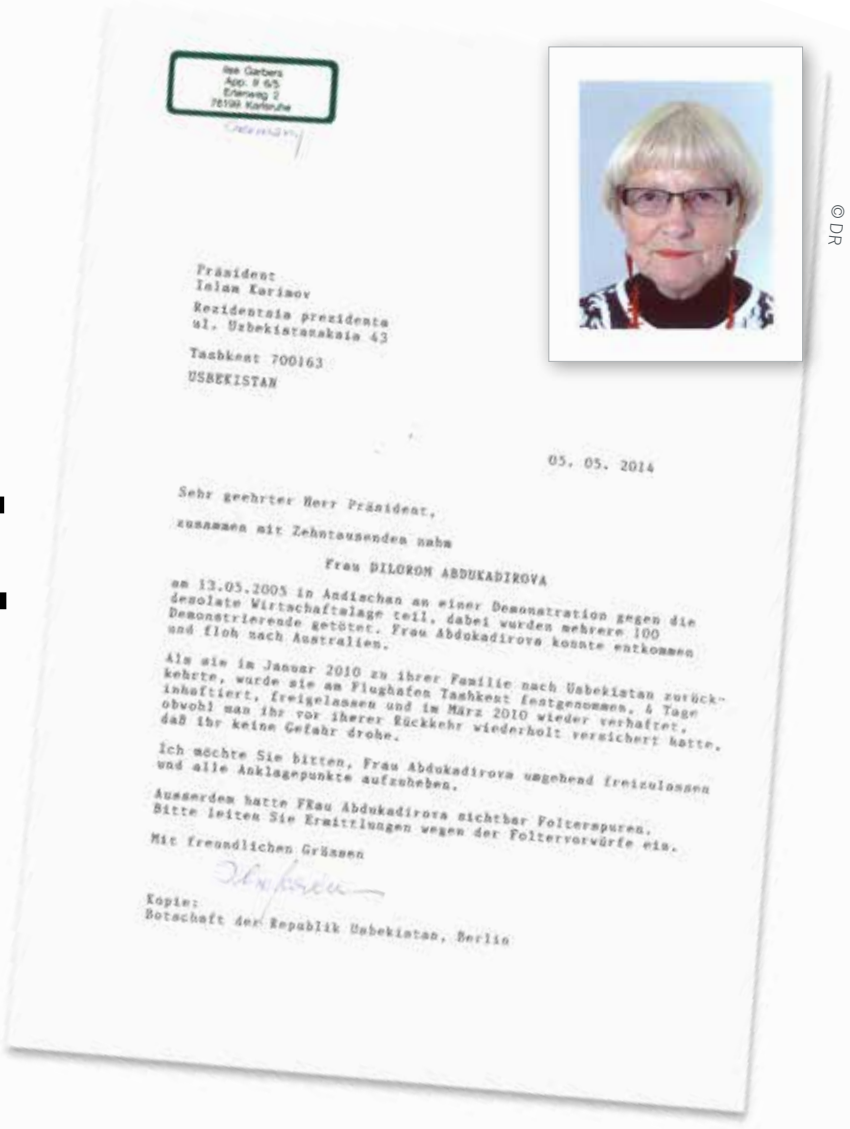

© DR

Qu'est-ce qui pousse une personne à écrire une lettre en faveur de gens qu'elle n'a jamais rencontrés ?

Deux femmes, qui habitent aux deux bouts de l'Allemagne, envoient des messages réclamant la libération de Dilorom Abdoukadirova, condamnée à 18 ans de prison en Ouzbékistan pour avoir participé à une manifestation (voir encadré).

Ilse et Sophie sont très différentes. Pourtant, elles partagent la même passion. Toutes deux font partie du très dynamique réseau Appels mondiaux d'Amnesty, qui défend la cause des prisonniers d'opinion depuis 1961.

En Allemagne, plus de 5000 militants ont envoyé des millions de « lettres contre l'oubli », obtenant des résultats positifs dans près d'un cas sur deux.

Ilse Garbers, 83 ans [photo ci-dessus], vit dans une maison de retraite de Karlsruhe, dans le sud-ouest de l'Allemagne. Elle écrit jusqu'à 18 lettres par mois sur sa machine à écrire électrique.

« J'ai grandi pendant la guerre, dans l'Allemagne nazie. Plus tard, j'ai connu la dictature de l'ancienne République démocratique allemande [Allemagne de l'Est]*. Toutes ces expériences ont beaucoup influencé la personne que je suis.*

J'ai toujours adoré écrire des lettres. À l'école secondaire, on nous donnait les coordonnées de soldats au front et je leur envoyais des courriers. Il n'y avait pas que des aspects positifs : parfois, ma lettre restait sans réponse ou un autre soldat m'écrivait que son ami était mort.

Deux membres de ma famille ont également perdu la vie au combat. Ces soldats étaient de très jeunes gens, souvent enrôlés avant même d'avoir passé leur baccalauréat. Ils ont sacrifié leur vie sans raison valable.

Arrivée à la retraite, j'ai voulu continuer le bénévolat, et c'est ainsi que j'ai contacté Amnesty. J'ai appris alors que l'on pouvait envoyer des lettres pour protester contre le sort réservé aux prisonniers d'opinion.

Je suis bouleversée à la pensée de ces personnes opprimées, privées de liberté, qui subissent des tortures ou d'autres violences et n'ont aucun moyen de se défendre. Comme Dilorom Abdoukadirova et le sort effrayant qui lui est réservé en Ouzbékistan [voir encadré à droite].

J'espère pouvoir continuer de nombreuses années encore à lutter au nom d'Amnesty. C'est d'autant plus gratifiant qu'au fil des années j'ai reçu plusieurs réponses à mes lettres. C'est la preuve que ma correspondance – que je n'envoie pas par courriel ou par fax mais d'une manière plutôt démodée : en la tapant sur ma machine à écrire électrique – a été prise en compte et a suscité une réaction.

Ces lettres sont utiles. Même si une seule lettre sur 50 produit des résultats, j'ai l'impression d'avoir accompli quelque chose. »

Sophie Rogalski, 20 ans [photo à droite], vit à Berlin où elle suit des études en vue de devenir interprète en langue des signes. Pour sa part, elle préfère agir par Internet.

« Je suis entrée à Amnesty, dans le groupe berlinois de défense des droits des femmes, en 2012. Amnesty me convient bien – je suis persuadée que ce type d'action peut vraiment faire bouger les choses.

Je pense que les messages d'appel produisent de l'effet. Par exemple, c'était formidable d'apprendre la libération, en 2013, d'un jeune homme de Corée du Sud, Yoo Yun-Jong, emprisonné pour avoir refusé de faire son service militaire.

Notre association de jeunes militants d'Amnesty avait écrit aux autorités et lui avait envoyé des messages de solidarité en prison. Bien sûr, ce n'est pas le fruit de notre seule action, mais c'était tout de même très motivant. Nous avons reçu un message de remerciement de Yoo Yun-Jong après sa libération.

Je pense que la torture est l'une des plus horribles violations des droits humains. Il est inimaginable qu'elle soit encore autant pratiquée dans le monde. J'ai été très touchée par l'histoire de Dilorom [voir encadré ci-dessous] *parce qu'elle n'a rien fait d'autre que protester contre la situation économique de son pays.*

Nous ne devons pas fermer les yeux. Grâce à son réseau mondial, Amnesty a du poids, et je peux lui apporter ma contribution. C'est pour cela que je milite. »

À gauche : La lettre d'Ilse en faveur de Dilorom.

© DR

AGISSEZ >>>

Dilorom Abdoukadirova

Dilorom Abdoukadirova participait à une manifestation à Andijan, en Ouzbékistan, en 2005, lorsque les forces de sécurité ont ouvert le feu sur la foule. Prise de panique, elle s'est enfuie. Elle a été arrêtée à son retour chez elle et condamnée ensuite à 18 ans de prison.

Nous considérons Dilorom comme une prisonnière d'opinion. Vous pouvez la soutenir ainsi que d'autres rescapés de la torture en rejoignant notre campagne Stop Torture.
Consultez les pages 28-29 ou rendez-vous à l'adresse http://bit.ly/PetitionDiloromAbdoukadirova

STOP ~~TORTURE~~ LA PRESSION AUGMENTE...

Notre campagne *Stop Torture* a pris son essor en mai. Nous avons rappelé au monde l'existence de la torture et, sur la terre entière, les titres des journaux ont montré du doigt les gouvernements hypocrites qui interdisent légalement la torture mais la tolèrent dans la pratique.

Une enquête d'Amnesty International révélant que 44 % de la population de la planète craint d'être torturée en cas de détention a donné un écho encore plus large à cette situation mondiale dramatique. Quant à nos militants, ils ont organisé des événements dans le monde entier (voir photos à droite).

Le 26 juin, lors de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture, nous avons de nouveau affirmé notre solidarité avec les femmes et les hommes qui ont subi des tortures, montrant aux gouvernements que nous ne relâchons pas notre vigilance.

POUR EN SAVOIR PLUS >>>
Regardez les photos de notre action en faveur d'Ali Aarrass organisée devant l'ambassade du Maroc à la veille de la journée de soutien aux victimes de torture sur bit.ly/FlickrAliAarrass

Selon Amnesty, 141 pays pratiquent encore la torture

30 ans après la Convention de l'ONU sur la torture, 44 % des personnes interrogées ne croient pas être à l'abri de la torture si elles se font arrêter
Al Jazira, 12 mai 2014

© Grzegorz Zukowski/ Amnesty International

© N. Kramever

En cas de détention, presque une personne sur deux craint d'être torturée, révèle Amnesty

(Reuters, 12 mai 2014) - Dans l'ensemble des pays, presque la moitié des hommes et des femmes craignent de subir des tortures en cas de détention, a-t-on appris mardi dans un sondage mené pour l'organisation de défense des droits humains Amnesty International.

Selon Amnesty, le recours à la torture est « systématique » dans de nombreux pays

LONDRES – Dans le monde entier, certains États ne tiennent pas les promesses inscrites dans la Convention de 1984 sur la torture, selon le groupe de défense des droits humains Amnesty International. *Voice of America, 12 mai 2014*

Dans le sens des aiguilles d'une montre en partant du haut à gauche : **Robert King, ancien membre des Panthères noires, détenu pendant 29 ans à l'isolement, assiste au lancement de la campagne d'Amnesty Stop Torture à Paris (France) ; des indications intéressantes dans notre sondage mondial (voir http://bit.ly/TortureSondage) ; des badges contre la torture ; une chaussure de foot remarquable au Togo ; Amnesty Népal s'exprime ; Loretta Rosales, militante philippine, lors du lancement à Londres (Royaume-Uni) ; en Pologne, on s'interpose entre le tortionnaire et le torturé ; à Berlin, sous le feu des médias ; au Togo, spectateur d'un match de foot Stop Torture. Au centre : de jeunes militants à Berne (Suisse). © Amnesty International, sauf mention contraire.**

PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVRONT VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement par ses membres et donateurs.
En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

- Si vous avez des héritiers directs (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.
- Si vos héritiers sont des parents éloignés ou des amis sans lien de parenté, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser ! La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.
- Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International légataire universel. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

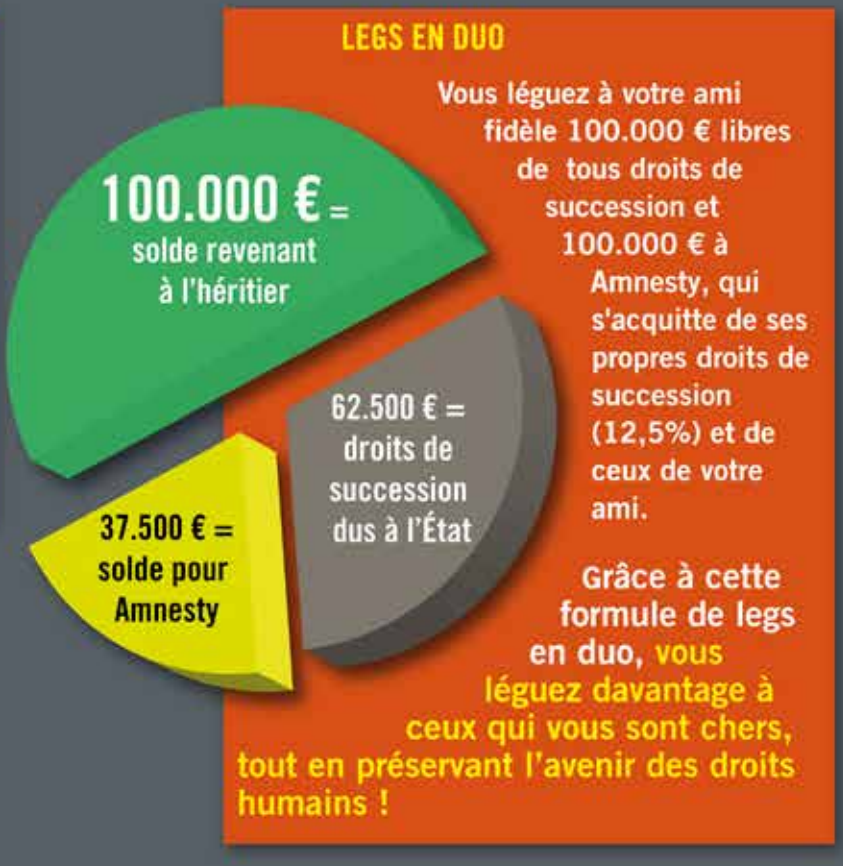

AMNESTY INTERNATIONAL

Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et les testaments, vous pouvez commander notre brochure « Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un e-mail à phensmans@amnesty.be ou en téléphonant au 02 538 81 77.

INVITATION À « PAS D'ACCORD, J'ASSUME »

:-(Pas d'accord, j'assume ! :-O

Décharges électriques. Passages à tabac. Humiliations. Simulacres d'exécution. Brûlures. Privation de sommeil. Torture à l'eau. Utilisation de tenailles, de substances médicamenteuses et de chiens. Ces mots sonnent à eux seuls comme un cauchemar. Pourtant, tous les jours et dans toutes les régions du monde, ces horreurs inimaginables sont une réalité pour des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants.

Cette situation vous révolte ? Avec votre classe, votre école, vous pouvez agir.

Simple et efficace, « Pas d'accord, j'assume » propose aux jeunes de 10 à 20 ans de se mobiliser pour les droits humains.

Du 17 au 21 novembre 2014, participez et transformez votre école en théâtre d'actions.

« PAS D'ACCORD, J'ASSUME », COMMENT ÇA MARCHE ?

VOUS CHOISISSEZ :

- **LE TEMPS QUE VOUS AVEZ ENVIE DE CONSACRER Á L'ACTION.** Une semaine, une journée, une récré, une heure ; l'important est de participer.
- **L'ACTION**. Exposition, flash mob, saynètes, signature de pétitions, exposé, etc. Avec votre classe, adaptez votre mobilisation selon vos envies et vos besoins.

CE QU'AMNESTY VOUS OFFRE :

- **UN KIT PÉDAGOGIQUE.**
- **UNE ANIMATION DANS VOTRE GROUPE.** Amnesty International se propose de venir faire une animation dans votre école pour préparer l'événement. Découvrez le travail de l'ONG dans son combat pour les droits humains. **(Attention, les places sont limitées et il faut donc réserver assez tôt).**
- **UN RASSEMBLEMENT.** Le 18 novembre 2014, un grand rassemblement sera organisé à Bruxelles pour une journée d'actions contre la torture. Cette journée organisée par des jeunes pour des jeunes proposera aux classes de découvrir le village Amnesty. Au programme: des concerts, des écritures de lettres, des rencontres, des témoignages, etc. Toutes les classes sont conviées à nous rejoindre.
- **UNE THÉMATIQUE.** 2014 sera une année de lutte contre la torture et les mauvais traitements.

VOUS AUSSI VOUS VOULEZ FAIRE PARTIE DES ÉCOLES QUI DÉFENDENT L'ABOLITION DE LA TORTURE ?

N'attendez plus et inscrivez-vous. Cette semaine ne peut se faire sans vous !

Contacts :

Laura LHOIR, Responsable jeunesse
02/ 543 79 08
llhoir@amnesty.be

Formulaire d'inscription à renvoyer à Amnesty Belgique francophone , Laura Lhoir, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles.

NOM DE L'ÉCOLE :

ADRESSE :

NOM, PRÉNOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE DU RESPONSABLE:

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

JE PARTICIPE AU RASSEMBLEMENT DU 18 NOVEMBRE : ○ OUI ○ NON

NOMBRE D'ÉLÈVES :

LE FIL D'AMNESTY

DISPONIBLE AUSSI SUR TABLETTE

Bien plus que la version papier… Des animations, des vidéos, des sons, des galeries d'images, des actions, des liens vers des publications et des dossiers, etc.

Disponible sur App Store

Disponible sur Android Market

Amnesty vous invite

CONFÉRENCES
ACTIVISME
INFORMATIONS
RASSEMBLEMENT
ÉCHANGES
DROITS HUMAINS
RENCONTRES
TÉMOIGNAGES

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

13 SEPTEMBRE 2014

LOUVAIN-LA-NEUVE

Auditoires Socrate – Faculté de Psychologie
Place Cardinal Mercier 10-12

L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ D'AMNESTY, C'EST LE PLUS GRAND RASSEMBLEMENT AUTOUR DES DROITS HUMAINS EN BELGIQUE

- Une journée pour apprendre à agir avec Amnesty
- Une journée pour renforcer et enrichir son activisme
- Une journée pour comprendre l'évolution du monde et son impact sur les droits humains.
- Un programme pour tous : varié, passionnant,… urgent !

Encadrement pour les enfants toute la journée

Entrée libre
Infos : acaudron@amnesty.be • 02/538 81 77
www.amnesty.be/universitedete

AMNESTY INTERNATIONAL

09H15 ACCUEIL

09H45 QUATRE ATELIERS AU CHOIX

Atelier 1

PROJECTION DU FILM « LE VOYAGE D'AÏCHA »

*Avec le réalisateur **Dominique Thibaut** et **Zoé Spriet**, responsable des campagnes chez Amnesty.*

Aïcha vit au Burkina Faso. À 20 ans, elle attend son quatrième enfant. L'accoucheuse du village a détecté que l'enfant se présente par le siège. Aïcha ne dispose pas des moyens financiers pour se rendre à l'hôpital le plus proche et payer les soins. Confrontée à un accouchement à risque dans une région du monde où elle pourrait en mourir, Aïcha s'interroge sur le sens de sa vie. En suivant l'itinéraire de la jeune femme, le film pose la question du droit des femmes à leur santé reproductive dans une Afrique où 250 000 d'entre elles meurent chaque année des suites de leur grossesse.

La projection sera suivie d'un débat en présence du réalisateur Dominique Thibaut, et d'un point sur la campagne « Mon corps, mes droits » qui s'attaquera, entre autres, à la mortalité maternelle au Burkina Faso en 2015.

Atelier 2

LES DROITS HUMAINS, MA COMMUNE ET MOI

*Avec **Godelieve Bonnet**, coordinatrice du Service Égalité des chances à la commune d'Ixelles et **Luc Van Gossum**, militant d'Amnesty à d'Ixelles.*

Les militants d'Amnesty savent comment s'adresser aux dirigeants du monde entier. Paradoxalement, pour certain-e-s, il est d'ailleurs plus facile d'écrire à Poutine… que de s'adresser à son propre bourgmestre. Mais depuis 2012, des militants sont allés à la rencontre de leurs élus locaux. Objectif : mettre les droits humains au centre des politiques menées par nos villes et communes. Vous aurez ici l'illustration des démarches menées par le groupe local de la commune d'Ixelles. Présentation d'un « guide pratique » à tous les responsables de département de la commune, recensement de toutes les actions menées dans la commune pour améliorer les droits humains… C'est une belle histoire, presque modèle, de collaboration entre un groupe et une commune.

Atelier 3

CONSULTATION « OBJECTIFS STRATÉGIQUES » D'AMNESTY

Avec les membres du Conseil d'administration d'Amnesty.

Grand moment de cogitation pour Amnesty International : sur quels thèmes allons-nous prioritairement travailler entre 2016 et 2020 ? Toutes les sections, tous les membres d'Amnesty sont appelés à donner leur avis d'ici le Conseil International d'août 2015, où les objectifs stratégiques seront votés. L'université d'été, et plus précisément cet atelier animé par les membres du Conseil d'administration d'Amnesty, sera la première étape de cette consultation. Quelles sont les violations des droits humains contre lesquelles Amnesty doit se battre en priorité et en visant quels changements ? Quels sont les thèmes qu'il faudrait laisser à d'autres associations ? À vous de nous le dire…

Atelier 4

AMNESTY À L'ÉCOLE : QUAND LES PROFS ET LES JEUNES S'EN MÊLENT

*Avec **Laura Lhoir**, responsable Jeunes et **Alexandra Mertens**, animatrice et coordinatrice chez Amnesty.*

Amnesty propose à toutes les écoles primaires et secondaires de rejoindre sa grande campagne « Stop torture ». Grâce à cet atelier, vous pourrez découvrir la thématique et comprendre comment l'aborder avec vos élèves. Vous repartirez avec les trucs et astuces et tout le matériel nécessaire pour mener à bien cette campagne. Nous vous présenterons également le nouveau projet d'animateurs dans les écoles et les deux nouvelles animations pédagogiques sur les droits humains et le travail d'Amnesty pour le public primaire et secondaire.

11h15 PAUSE

11h30 LES MIGRATIONS EN EUROPE : « OUVRIR LES FRONTIÈRES… DE NOS ESPRITS »

© Amnesty International (photo : Dario Sarmadi)

*Avec **François Gemenne**, chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales, il enseigne également la géopolitique du changement climatique et la gouvernance des migrations à Sciences Po Paris et à l'ULB, **Mikael Franssens,** chargé des politiques migratoires au Ciré et **Carmen Dupont**, coordinatrice de la campagne européenne d'Amnesty International sur les migrations.*

La montée des populismes a contaminé la pensée politique et la réflexion de bon nombre de nos concitoyens, dès qu'il s'agit d'aborder la question des migrations et du droit d'asile. Nous avons parfois peur nous-mêmes d'entamer ces débats, y compris avec nos proches. Pourtant, ce sont des milliers de vies qui sont en jeu. Grâce à nos invités, nous tenterons de reconstruire nos argumentaires, et nous examinerons les axes de nos campagnes (dont SOS Europe) sur le thème.

13h00 LUNCH

14H15 LES DROITS HUMAINS DOIVENT-ILS REVENIR À LA MODE ?

*Avec **Olivier De Schutter**, ex-rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, il rejoindra en 2015 le Comité des droits économiques, sociaux et culturels ; **Jean-Paul Marthoz**, représentant en Europe du Committee to Protect Journalists (CPJ, New York), chroniqueur au Soir, professeur de journalisme international à l'UCL et à l'IHECS et conseiller de l'Institut Panos (Paris); **Philippe Hensmans**, directeur de la section belge francophone d'Amnesty.*

Comment sera le monde dans 5, 10, 20 ans ? À quelles évolutions géopolitiques et à quels impacts sur les droits humains doit-on s'attendre ? Les réponses de trois acteurs et experts des droits humains pour nourrir notre réflexion et tenter de répondre à la question : à quoi Amnesty devrait-elle, en priorité, consacrer son extraordinaire énergie ?

Londres, juin 2014 © Reuben Stearns

16H15 PAUSE

16h30 DEUX CONFÉRENCES AU CHOIX

Conférence 1

QUELLE RUSSIE AUJOURD'HUI ?

© Kristin Rødland Buick/AINorway

*Avec **Aude Merlin,** chargée de cours en science politique à l'ULB, spécialiste de la Russie et du Caucase, membre du CEVIPOL et **Bernard De backer**, sociologue et auteur, il a beaucoup voyagé en Ukraine depuis l'indépendance de 1991.*

La Russie constitue un acteur important sur l'échiquier mondial, et suscite des avis ou positionnements parfois contradictoires. Comment expliquer les évolutions de la Russie post soviétique ? Où en est la société civile russe ? Quelle y est la situation des droits et libertés ? Nous essayerons de mieux comprendre pour mieux agir.

Conférence 2

AFRIQUE DU NORD ET MOYEN-ORIENT : C'ÉTAIT MIEUX AVANT ?

Prison de Abu Salim, Lybie, 2014 © AI

*Rencontre avec **Hassiba Hadjsahraoui**, observatrice de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et activiste depuis longtemps.*

Hassiba est aussi directrice adjointe pour la région au secrétariat international. Elle passera en revue avec nous ces régions, nous aidant à viser une chose d'abord : les droits humains de tous et toutes, plutôt — parfois — que les stratégies géopolitiques.

18H00 APÉRO ESTIVAL

COMMENT S'Y RENDRE ?

EN TRAIN :

Deux navettes ferroviaires sont assurées chaque heure entre les gares d'Ottignies et de Louvain-la-Neuve.
Aller : ...h21 et ...h51
Retour : ...h00 et ...h30

Les auditoires Socrate se trouvent à 5 minutes à pied de la gare de LLN.
En sortant de la gare, se rendre sur la place de l'Université. Prendre la rue Charlemagne jusqu'à la Grand'Place. Prendre, tout droit, la rue Cardinal Mercier jusqu'à la place Cardinal Mercier. Vous y êtes.

EN VOITURE :

E 411, sortie 8a.
Ensuite, choisissez entre

↳Parking gratuit + 10 min à pied?
Au rond-point, prendre à gauche.
Au rond-point suivant, prendre à droite.
Au rond-point suivant (c'est le dernier...), prendre à droite.
Après 500 m, au carrefour, se garer sur le parking public qui est sur votre droite. Rejoindre à pied le centre de Louvain-la-Neuve par la rue des Wallons. A partir de la place de l'Université, prendre la rue Charlemagne jusqu'à la Grand'Place. Prendre, tout droit, la rue Cardinal Mercier jusqu'à la place Cardinal Mercier. Vous y êtes.

↳Parking payant + 1 min à pied?
Au rond-point, prendre tout droit direction centre. Suivre les indications et se garer dans le parking Grand'Place (12 € pour une journée entière). À partir de la Grand'Place, prendre la rue Cardinal Mercier jusqu'à la place Cardinal Mercier. Vous y êtes.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION (jusqu'au 5 septembre 2014)

Merci de remplir ce bulletin lisiblement et de l'envoyer par la poste à Amnesty International Belgique francophone
9, rue Berckmans, 1060 Bruxelles ou de compléter le formulaire en ligne www.amnesty.be/universitedete
Je m'inscris en noircissant les ❑

9H45
Choisissez un atelier :
❑ *Atelier 1 – Le voyage d'Aïcha*
❑ *Atelier 2 – Les droits humains, ma commune et moi*
❑ *Atelier 3 – Consultation « Objectifs stratégiques » d'Amnesty*
❑ *Atelier 4 – Amnesty à l'école : quand les profs et les jeunes s'en mêlent*

11H30
Les migrations en Europe : « Ouvrir les frontières… de nos esprits »
❑ *Je participerai à la conférence*

13H00
Lunch
❑ *Je réserve un repas*
Prix du repas : 10 € à régler sur place. En cas d'absence non signalée, nous nous permettrons de vous faire parvenir un virement pour le montant du repas.

14H15
Les droits humains doivent-ils revenir à la mode ?
❑ *Je participerai à la conférence*

16H30
Choisissez une conférence au choix
❑ *Quelle Russie aujourd'hui ?*
❑ *Afrique du Nord et Moyen-Orient : c'était mieux avant ?*

Nom : . . . . . Prénom : . . . . .

Email : . . . . . Téléphone : . . . . .

❑ Je suis sympathisant-e

❑ Je milite avec Amnesty au sein de : ❑ groupe local n°. . . ❑ coordination . . . . . ❑ autre : . . . . .

Encadrement prévu pour les enfants de 4 à 12 ans
Je serai accompagné-e de ..... enfants âgé-s de..... et ..... et ..... et ..... ans.

INSCRIPTION EN LIGNE ? WWW.AMNESTY.BE/UNIVERSITEDETE
INFOS : ACAUDRON@AMNESTY.BE — 02/538 81 77

Agenda

Calendrier des activités d'Amnesty International Belgique francophone

CAMPAGNE MON CORPS MES DROITS

Samedi 6 et dimanche 7 septembre, de 10 h à 18 h aux Retrouvailles à Liège, et le **samedi 20 septembre de 11 h à 18 h à Mons** (centre-ville) : lancement de la campagne *Mon corps, mes droits* avec l'installation d'un stand de sensibilisation suivi d'une action photo.

Plus d'infos :
moncorpsmesdroits@amnestyinternational.be

DEVOIR DE REGARD — LA SUITE !

L'exposition itinérante continue sa tournée jusqu'à la fin de l'année. Étant donné son immense succès (plus de 36 000 visiteurs en un an), une deuxième exposition est en cours de préparation. Rendez-vous en 2015 mais avant ça à :

- **Bouillon**, à l'Institut Sainte-Marie, septembre/octobre 2014 (dates à venir) ;
- **Woluwe-Saint-Lambert** du 6 au 17 octobre 2014 (lieu à venir) ;
- **Anderlecht**, à la Maison de la Participation, du 13 au 19 octobre 2014 ;
- **Molenbeek-Saint-Jean**, à l'Atheneum La flûte enchantée, du 13 au 24 octobre 2014 ;
- **Etterbeek**, Maison communale, du 15 octobre au 4 novembre 2014.

Plus d'informations :
http://www.devoirderegard.be

EXPOSITION LE MUR ET LA PEUR

Habitué aux reportages rigoureux et au long cours, le photographe belge Gaël Turine nous ouvre ici les yeux sur une réalité méconnue. Celle d'un mur long de quelque 3200 km, séparant l'Inde du Bangladesh, soit la barrière géopolitique la plus longue du monde (lire son interview en pages 22-23). L'exposition ouvrira ses portes **du 11 septembre au 19 octobre au Botanique**. Dans ce cadre, une conférence sur les murs de séparation aura également lieu le 8 octobre au Botanique (salle Witlof), en présence de Michel Foucher géographe, diplomate et essayiste français, Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty International Belgique Francophone, et Gaël Turine (à confirmer).

Plus d'informations :
http://botanique.be/fr/expo/gael-turine-le-mur-et-la-peur-inde-bangladesh

DOCUMENTAIRE LES CARICATURISTES

18 septembre, 20 h : avant-première du documentaire ***Caricaturiste, fantassins de la démocratie*** au Bozar (salle Henry Le Boeuf), en présence des réalisateurs Radu Mihaileanu et Stéphanie Valloatto et du dessinateur Plantu. 12 fous formidables, drôles et tragiques, des quatre coins du monde, 12 caricaturistes, défendent la démocratie en s'amusant, avec, comme seule arme, un crayon, parfois au risque de leur vie. Découvrez leur engagement en avant-première dans ce beau documentaire réalisé par Stéphanie Valloatto en partenariat avec Amnesty.

Tarif : 8 à 10 €.
Réservation obligatoire : www.bozar.be

LIBERTE D'EXPRESSION : DISTRIBUTION DE DAZIBAO

Mardi 7 octobre de 7 h à 9 h : distribution de dazibaos (affiches informatives) dans les gares en faveur de la liberté d'expression en Russie.

Prêts à nous aider à les distribuer ?
Envoyez un e-mail à dazibaos@amnesty.be

STOP TORTURE

Deuxième semaine d'octobre (date à confirmer) : dans le cadre de notre campagne « Stop torture » : remise des pétitions à l'ambassade d'Ouzbékistan pour Dilorom Abdoukadirova, une détenue torturée par le régime Ouzbek suite à une manifestation.

Plus d'infos :
stoptorture@amnestyinternational.be

FORMATION PEINE DE MORT

Le **samedi 11 octobre** de 10 h à 15 h, Amnesty International Belgique Francophone organise à Liège une formation sur la peine de mort dans un lieu qui reste à déterminer. L'occasion de s'informer et de débattre sur l'un des combats majeurs d'Amnesty et toujours bien d'actualité dans de nombreux pays.

Inscription et informations auprès de Sarah Goffin
sgoffin@amnesty.be

LE BRUIT DES DROITS QUI CRAQUENT

Un cycle d'activités sur l'accès aux droits sociaux (lire détails ci-dessous)
Du 10 au 12 octobre 2014
Centre culturel Jacques Franck
Chaussée de Waterloo 94 – 1060 St-Gilles

Programme complet et réservations :
www.liguedh.be/72430

LE BRUIT DES DROITS QUI CRAQUENT

Il est de coutume de nommer les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) de « droits de la deuxième génération », succédant aux droits civils et politiques. Cette séparation est trompeuse car elle laisse croire que ces droits peuvent être accomplis séparément. Pourtant, une évidence s'impose : il ne saurait y avoir de paradis civil et politique dans un désert social, économique et culturel.

À l'heure du traité budgétaire, d'un approfondissement des inégalités et d'une tendance lourde à conditionnaliser l'accès à certains droits fondamentaux (sécurité sociale, chômage, logement, soins de santé, accès à la justice…), il est urgent de réfléchir à l'avenir du modèle social belge et européen dans le contexte d'un modèle de gouvernance où l'économique a pris le pas sur le politique.

La Ligue des Droits de l'Homme propose, à travers de nombreuses activités (débats, projection de films, concerts…) organisées au Centre culturel Jacques Franck (St-Gilles) du 10 au 12 octobre, d'aborder les nombreux obstacles qui se dressent devant l'accès aux DESC et les pistes alternatives.

YÉKÉS

UN JOB DE MILITANT À PORTÉE DE TOUS : RECRUTER DES MEMBRES POUR AMNESTY !

Tu partages nos valeurs de solidarité, tu es contre toutes les discriminations, tu aspires à un monde où tous les hommes et toutes les femmes vivent libres et égaux en droit ? Tu souhaites œuvrer de façon rémunérée au travail d'une des plus importantes associations internationales de défense des droits humains ? Toi aussi, tu peux ajouter ta pierre à l'édifice en recrutant des nouveaux membres pour Amnesty. La force de notre organisation, ce sont nos membres et nos donateurs. Nous ne fonctionnons que grâce à leur don pour rester volontairement indépendants de tout gouvernement ou de toute couleur politique, religieuse ou économique.

De février à mi-décembre, nos équipes de recruteurs iront à la rencontre du public dans les rues, les gares, stations de métro, etc. Elles mettront en avant nos nombreuses campagnes comme, entre autres, la liberté d'expression, les enfants soldats, la violence conjugale. Elles expliqueront le travail de notre organisation dans la défense des droits humains. Pour finir, elles proposeront aux personnes rencontrées de nous soutenir via un formulaire de soutien financier mensuel.

AMNESTY INTERNATIONAL

Profil

- Un vif intérêt pour la défense des droits humains.
- Apprécier le travail au grand air.
- Une communication fluide et aisée.
- Honnêteté, ponctualité, esprit d'équipe.
- Être motivé par des objectifs.
- Flexible, convaincant(e), dynamique, souriant(e) et persévérant(e).
- Maîtrisant parfaitement le français.

Offre

- Contrat à durée déterminée de 1 , 2 ou 3 mois (temps plein ou partiel).
- Salaire attrayant.
- Un chèque repas de 7 € par jour.
- Ambiance de travail sympa au sein d'une équipe dynamique.
- Une formation en interne sur nos campagnes.
- Une information régulière sur l'actualité des droits humains.
- Un travail qui allie défense des valeurs et rémunération.

Si tu es intéressé(e), envoie ton CV accompagné d'une lettre de motivation à Amnesty International Belgique francophone
Armel BOTAKA • 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles
02 538 81 77 • abotaka@amnesty.be

EN CAS D'URGENCE, APPUYEZ SUR LE BOUTON

La nouvelle application « Bouton d'urgence » d'Amnesty prouve que les personnes peuvent se protéger – et protéger les autres – à l'aide d'une technologie simple.

Par Tanya O'Carroll, responsable du projet d'Amnesty Technologie et droits humains

QU'EST-CE QUE LE BOUTON D'URGENCE ?

Le Bouton d'urgence est la version moderne du S.O.S. En 2012, nous avons fait appel aux concepteurs et aux militants en leur demandant d'innover dans le domaine de la lutte contre les violations des droits humains. Notre lauréate, Amy Bonsall, a focalisé ses recherches sur un « pacte » que concluraient les personnes travaillant dans des environnements à risque en se déclarant prêts à agir au cas où l'un d'eux se trouverait dans une situation dangereuse. C'est ainsi qu'est né le Bouton d'urgence, devenu aujourd'hui une application Android qui envoie des signaux de détresse aux contacts pré-enregistrés dans le téléphone mobile de l'utilisateur.

COMMENT FONCTIONNE-T-IL ?

Pour commencer, exercez des pressions répétées sur le bouton d'allumage du téléphone. Cela déclenche l'envoi d'un message d'alerte prérédigé à trois contacts préenregistrés. Si la fonction GPS de votre téléphone est activée, elle révèlera votre localisation sur une carte et la mettra régulièrement à jour. L'appli étant camouflée de manière astucieuse et facile d'accès, elle peut être utilisée en cachette. La personne qui vous menace ne se rendra pas compte que le téléphone émet des signaux de détresse.

" Nous pensons que le Bouton d'urgence est un outil qui peut être utile dans des pays comme le Soudan, où les arrestations et incarcérations collectives de défenseurs des droits humains sont courantes et où les familles des victimes ont souvent du mal à connaître le sort réservé à leurs proches. " Un militant du Soudan

QUEL EST LE POTENTIEL DU BOUTON D'URGENCE ?

À l'heure qu'il est, 130 bénévoles et militants de 16 pays (Amérique centrale, Afrique de l'Est, Philippines) nous aident à le perfectionner en l'utilisant et en nous donnant leur avis. Tous ces gens qui nous disent que cette application pourrait renforcer grandement leur sentiment de sécurité, cela nous fait vraiment plaisir. Concrètement, son rôle pourrait être décisif - en cas d'enlèvement avec risque de torture, l'application vous permettra de bénéficier de la protection de personnes qui veillent sur vous.

QUELLE EST L'ÉTAPE SUIVANTE ?

L'application est encore en phase de test, et les militants peuvent s'y associer – inscrivez-vous ici : **https://panicbutton.io/#download** (en anglais). Dès que nous aurons réglé les derniers problèmes liés à sa conception, le Bouton d'urgence sera disponible sur Google Playstore et F-Droid (une boutique d'applications respectueuse de la vie privée pour les personnes qui craignent d'être localisées par Google). Il suffit donc de posséder un smartphone Android bon marché pour installer l'application. Vous trouverez des instructions étape par étape, des conseils liés à la sécurité et des astuces à l'adresse suivante : **www.panicbutton.io** (en anglais).

Nous nous réjouissons d'annoncer que – après deux ans de labeur et de tests – le Bouton d'urgence devrait bientôt aider les personnes à se protéger et à protéger d'autres personnes dans des situations réelles. Cela démontre le potentiel d'une technologie relativement simple lorsqu'elle est utilisée à bon escient.

" J'espère que je n'aurai pas besoin de m'en servir, mais la menace est tellement réelle qu'un outil comme le Bouton d'urgence pourra être d'un grand secours en cas de danger." Une militante des Philippines

1

PRENEZ LE TEMPS de régler le Bouton d'urgence dans un endroit tranquille

2

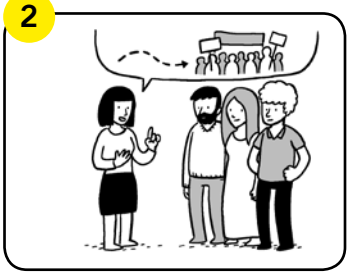

Vérifiez que vos contacts sont PRÊTS À AGIR

3

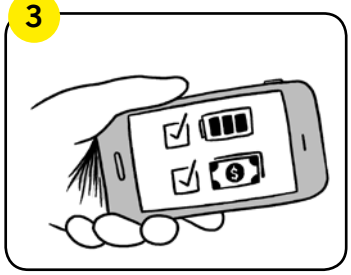

VÉRIFIEZ que votre téléphone est crédité et chargé

4

ACTIVEZ le Bouton d'urgence en appuyant brièvement sur le bouton de mise en marche

5

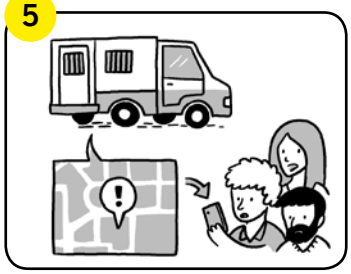

Votre réseau recevra un SMS et des informations sur votre localisation

Toutes les illustrations © Tim Gaedke

ENTRE L'INDE ET LE BANGLADESH : LE MUR ET LA PEUR

On le sait peut-être peu, voire pas du tout : ces dix dernières années, 9 500 kilomètres de murs-frontières ont été construits pour séparer des pays ou des populations, générant bien plus d'exactions et d'abus qu'ils ne prétendent en résoudre.

Rencontre avec le photographe belge, Gaël Turine, qui avec son exposition de photos présentée au Botanique, nous donne à voir les conséquences terribles d'un de ces murs : celui séparant l'Inde du Bangladesh, qui au lieu de protéger et sécuriser une population est une source infinie de violences.

Dans quel contexte ce mur a-t-il été érigé ?
L'Inde a soutenu le Bangladesh dans sa guerre contre le Pakistan en vue d'acquérir son indépendance (1971). Mais rapidement les relations entre les deux pays se sont envenimées et déjà, au début des années '80, Indira Ghandi avait émis l'idée de faire construire un mur tout le long de la frontière avec le Bangladesh, sur près de 4 000 kilomètres de long. Ce n'est qu'en 1993 que la construction a véritablement démarré et les travaux ont duré près de vingt ans. Le mur fait aujourd'hui plus de 3 200 kilomètres, le reste de la frontière étant constitué de fleuves et cours d'eau. L'Inde voulait, à la fois se protéger des infiltrations de groupuscules terroristes islamistes agissant en Inde et qui, selon les autorités, trouvaient refuge au Bangladesh voisin, et stopper l'immigration bangladaise (de type économique principalement).

Qu'est ce qui t'a le plus frappé pendant la réalisation de ce reportage ?
Tant de choses sont inacceptables et intolérables, toutes choquantes. Tant de violences sont à dénoncer, difficile donc d'en ressortir l'une ou l'autre. Mais globalement, ce qui m'a frappé, c'est la différence d'atmosphère qui règne de part et d'autre du Mur. La vie quotidienne en Inde, dans les villes et villages, ne semble pas affectée par la présence du Mur alors que du côté bangladais, il y a une vraie tension et les Bangladais ont tout à craindre des soldats indiens de la Border Security Force (BSF).

Comment s'expriment concrètement les abus et les violences de part et d'autre de cette frontière de briques ?

Du côté bangladais, les violences faites aux personnes sont à la fois physiques et psychologiques puisque les soldats de la BSF arrêtent, torturent, violent, et tuent celles et ceux qui tentent de traverser la frontière et bien souvent celles et ceux qui s'en approchent de trop près. Tout cela a fait naître un climat de tension dans les régions frontalières. De plus, à titre préventif, les soldats de la Border Guard Bangladesh (BGB) surveillent et patrouillent tout le long des 4 000 km. Les cas de violences physiques sont rares mais leur présence ne fait qu'alimenter le climat de peur instauré par la répression de la BSF indienne.

Comment la population s'organise-t-elle pour vivre avec ce mur qui a visiblement été construit pour répondre à un élan nationaliste ?
Le tracé de la frontière a coupé des villages en deux et a provoqué un éloignement forcé (d'autant plus avec la construction du mur) entre les membres d'une même famille. Il m'est arrivé de voir des membres d'une même famille se donner rendez-vous sur un point de passage officiel pour échanger des nouvelles mais surtout pour donner quelques affaires (souvent de l'Inde vers le Bangladesh), avec la complicité payante, d'un soldat de la BSF et/ou de la BGB.

Du côté indien, les populations n'ont pas le choix que de vivre sous le joug des BSF et BGB. Il n'y a pas de mouvements protestataires locaux et la presse tente, lorsqu'un crime particulièrement crapuleux est commis par la BSF, de s'emparer des faits pour dénoncer l'existence du Mur mais surtout les agissements de la BSF. Bien souvent, les crimes sont étouffés par les autorités des deux pays. Les villageois bangladais sont impuissants et, malgré leurs craintes de la BSF, continuent d'opérer des passages illégaux pour rejoindre de la famille, chercher du travail, faire de petits trafics pour survivre,…

Si tu devais relater le témoignage d'une des personnes que tu as rencontrées, quel serait-il ?
Certainement celui de Fellani, une jeune Bangladaise de 14 ans qui a été tuée sur les barbelés de la clôture et dont j'ai rencontré les parents. Cette jeune femme traversait avec son père la clôture pour rencontrer son futur mari et mettre au point la cérémonie, quand deux soldats de la BSF ont tiré. Fellani a été touchée, elle est tombée la tête la première et est restée accrochée aux fils de fer par ses vêtements. Les gardes-frontières ont interdit à son père de bouger et de l'aider. Elle criait, elle pleurait. Les soldats ont obligé le père à regarder mourir sa fille dont l'agonie a duré 20 minutes. Les gardes-frontières accusés d'avoir tiré sur Fellani ont été acquittés et font toujours partie de la BSF. Ils ont simplement été mutés…

Photo de la page de gauche : **Inde. Dans la région de Balurghat, une mère et ses deux enfants vont rendre visite à des membres de leur famille qui habitent dans un village voisin situé à proximité de la clôture.**
Photo de la page de droite : **Inde. Dans la région de Krishnaganj, une jeune fille coiffe sa grand-mère dans l'arrière-cour d'une case qui jouxte la clôture. La famille vivait sur ce terrain avant la construction de la barrière. Du fait de la proximité du village avec la frontière, les soldats de la Border Security Force accusent régulièrement les villageois d'aider les Bangladais à la traverser.**
Photos @ Gaël Turine/VU

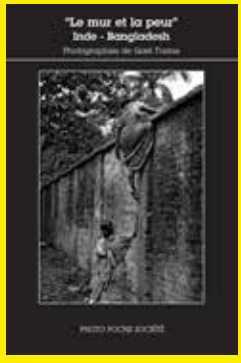

POUR ALLER PLUS LOIN >>>

L'exposition « Le Mur de la Peur. Inde-Bangladesh » est à voir au Botanique du 11 septembre au 19 octobre 2014. Son reportage fait également l'objet d'un photo poche paru chez Actes Sud.

CONSTRUIRE DES BARRIÈRES A UN COÛT HUMAIN

L'UE empêche à grands frais les gens d'entrer sur son territoire, et une tragédie muette se déroule aux portes de la «forteresse Europe».

Façonné par la guerre, le continent européen a vu circuler sur son sol au cours des siècles bien des gens en quête d'un refuge ou d'une vie meilleure. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants fuyant la guerre et la pauvreté arrivent encore aux frontières de l'UE, pensant être enfin en lieu sûr.

Une part importante des réfugiés et des migrants d'aujourd'hui ont fui des situations dramatiques dans des pays tels que la Syrie, l'Afghanistan ou l'Érythrée. Ils effectuent un périple souvent dangereux pour gagner l'Europe, dans l'idée que celle-ci protègera leurs droits fondamentaux.

Mais très peu parviennent désormais ne serait-ce qu'à pénétrer dans la « forteresse Europe ». Ces dernières années, les pays européens se sont employés à construire des barrières, matérielles ou invisibles, pour empêcher les gens d'entrer.

La Bulgarie nous offre l'exemple le plus récent en la matière. Entre septembre et novembre 2013, près de 8000 réfugiés et migrants, dont plus de la moitié venus de Syrie, ont traversé la frontière turco-bulgare. En janvier et fin mars 2014, ils n'ont été que 302 à la franchir.

QU'EST-CE QUI A CHANGÉ ?

La réponse est simple : l'UE a pour stratégie d'empêcher les gens de pénétrer sur son territoire et, pour ce faire, agit sur deux fronts : elle sollicite ses voisins non-membres, comme la Turquie, pour qu'ils interceptent les personnes en route vers l'Europe et elle incite les pays membres à sécuriser leurs frontières, à investir dans des technologies sophistiquées et à déployer des milliers de garde-frontières.

C'est ce qui s'est récemment produit en Bulgarie et en Grèce, comme le montrent nos dernières recherches.

Depuis 2007, l'UE a dépensé 1,82 milliard d'euros dans la gestion de ses frontières extérieures. Frontex, l'agence chargée de la coordination des opérations aux frontières entre les États membres, dispose d'un budget de 89,2 millions d'euros pour 2014. À titre de comparaison, le budget du Bureau européen d'appui en matière d'asile ne s'élève qu'à 15,6 millions d'euros.

Empêcher les gens d'entrer coûte cher. Et ce n'est pas une solution. Cela ne fait que les repousser d'une frontière à l'autre, ce qui les force à entreprendre des voyages toujours plus risqués pour parvenir en lieu sûr. Pour le seul mois d'octobre 2013, plus de 400 personnes sont mortes en cherchant à gagner l'Italie depuis l'Afrique du Nord par la route de la Méditerranée.

Le coût humain de la forteresse Europe est de plus en plus lourd. On estime que 23 000 personnes ont trouvé la mort depuis 2000 en essayant de gagner l'Europe. Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants survivent difficilement dans des camps de réfugiés, souvent privés des services les plus élémentaires, en Jordanie, au Liban, en Turquie et dans d'autres pays.

En menant sa campagne SOS Europe, Amnesty alerte tous les gouvernements européens : le coût en vies humaines de la forteresse qu'ils édifient doit cesser de s'alourdir. Nous leur demandons de protéger les personnes plutôt que les frontières, et de s'acquitter de leurs obligations en portant secours aux plus vulnérables.

La bonne réponse n'est pas de construire des barrières. Nous pouvons faire mieux que cela.

AGISSEZ >>>

Participez à la campagne SOS Europe – rendez-vous sur www.whenyoudontexist.eu, utilisez le mot-clé #SOSEurope et suivez-nous sur Twitter avec @dontexisteurope

La police des frontières monte la garde devant la clôture de 30 km en cours de construction le long de la frontière turco-bulgare, près du village de Golyam Dervent (novembre 2013). © NIKOLAY DOYCHINOV/AFP/Getty Images

FAITS ET CHIFFRES

LE MYTHE : L'Europe est envahie par les réfugiés.

LA RÉALITÉ : La plupart des réfugiés se trouvent dans leur région d'origine. Au milieu de l'année 2013, les pays qui accueillaient le plus grand nombre de réfugiés étaient la Chine, les États-Unis, l'Éthiopie, l'Iran, la Jordanie, le Kenya, le Liban, le Pakistan, le Tchad et la Turquie.

TROUVEZ LA DIFFÉRENCE

1 million : Nombre de réfugiés syriens présents au Liban en avril 2014.

4.5 millions : Population libanaise avant l'arrivée des réfugiés syriens.

96326 : Nombre de Syriens ayant demandé l'asile en Europe entre le début de la crise et avril 2014.

VEILLER SUR LA JUSTICE MONDIALE

© DR

LE FIL D'AMNESTY explore les rouages de la Cour pénale internationale avec Stephanie Barbour, responsable du Centre d'Amnesty pour la justice internationale à La Haye.

Qu'est-ce que le Centre pour la justice internationale et pourquoi est-il important ?

Le Centre pour la justice internationale a été créé par Amnesty International Pays-Bas et le Secrétariat international (siège d'Amnesty) à La Haye en septembre 2012. La Haye, que l'on surnomme « ville de paix et de justice », abrite le siège de la Cour pénale internationale (CPI) et se trouve durablement associée aux procès pour crimes de guerre. Le Centre est ainsi situé en première ligne du combat pour la justice pénale internationale. Il suit le travail de la CPI et plaide en faveur d'un système de justice internationale solide, efficace et juste.

Décrivez-nous une de vos journées de travail.

Je présente la position d'Amnesty à la CPI, à l'importante communauté diplomatique et juridique de La Haye et aux médias. Pour le moment, je suis la seule salariée à La Haye mais je suis très soutenue par les conseillers juridiques d'Amnesty et toute une équipe de stagiaires et de bénévoles.

Au Centre, les journées sont toutes différentes. En septembre dernier, le même jour, j'ai suivi le début du procès du vice-président kenyan, j'ai pris part à une conférence de presse d'ONG avec les médias kenyans pour faire entendre la voix des victimes qui demandent justice et je suis intervenue auprès du Comité des finances de la CPI pour que les prochaines enquêtes bénéficient des ressources nécessaires.

Depuis votre arrivée au Centre, quel a été l'évènement le plus important ?

Depuis mon arrivée en juillet 2013, l'Union africaine mène une politique de forte opposition à la CPI en tentant d'empêcher les procès des dirigeants kenyans. Elle a fait pression sur le Conseil de sécurité des Nations unies pour reporter les procès. Elle appuie aussi la proposition du Kenya visant à changer le statut de la CPI pour exempter de poursuites devant les tribunaux internationaux les chefs d'État en exercice.

Quel a été l'impact de la campagne hostile de l'Union africaine sur la CPI et comment le Centre a-t-il réagi ?

De telles attaques politiques risquent d'entacher la légitimité de la CPI et d'étouffer la voix des victimes qui comptent sur cette juridiction. Amnesty International et d'autres organisations constituent un rempart : nous refusons de nous taire sur la nécessité pour la CPI de poursuivre son travail. Nous nous engageons en faveur des victimes et nous défendons les principes de justice. Parallèlement, nous demandons que la CPI respecte ses propres normes et remplisse son mandat : combattre efficacement l'impunité des crimes graves.

Nous travaillons avec une coalition d'ONG pour combattre les initiatives qui visent à s'immiscer dans le travail de la CPI. En novembre dernier, le Conseil de sécurité des Nations unies a fini par voter contre la demande de l'Union africaine de reporter le procès des dirigeants kenyans. Mais des propositions nuisibles à la CPI sont toujours d'actualité. Je pense cependant que, grâce au solide travail de plaidoyer mené par Amnesty et nos partenaires, les États finiront par dire « Assez ! » et s'opposeront à toute mesure affaiblissant le Statut de Rome ou la capacité de la CPI à travailler efficacement.

Selon vous, quelle a été votre plus grande réussite jusqu'à présent ?

Lors de la rédaction du Statut de Rome (le texte qui a créé la CPI) en 1998, Amnesty a œuvré en faveur d'une participation aux procédures, non seulement du procureur et de la défense, mais aussi des victimes avec leurs propres avocats. C'était un beau succès mais, durant la première année de fonctionnement du Centre, nous avons constaté que la participation des victimes n'était en pratique pas satisfaisante lors des premières affaires de la CPI. Nous avons, avec l'ONG REDRESS, suggéré à la CPI de réunir un groupe d'experts indépendants sur la participation des victimes. Notre proposition a été acceptée et, en juin 2013, ce groupe a défini à l'intention de la CPI sept principes clés qui doivent assurer une meilleure participation des victimes. C'est à nos yeux le premier pas vers le plein respect, par la CPI, de l'esprit du Statut de Rome en faveur des droits des victimes. Cela permet aussi d'arrêter de centrer le débat sur la rentabilité de la participation des victimes pour les États qui tiennent les cordons de la bourse.

Existe-t-il des domaines où la CPI pourrait faire davantage ?

La CPI n'a encore condamné personne pour des motifs liés à des crimes de violence sexuelle. En février 2014, nous avons été conviés à faire des recommandations sur la nouvelle politique de la CPI en matière de violences sexuelles et de genre. C'est dans ce type de relations étroites, tout en respectant la confidentialité des enquêtes et l'indépendance de la cour, qu'Amnesty peut vraiment exercer son influence afin que la Cour réalise son objectif, la lutte contre l'impunité.

APPELS MONDIAUX

ÉCRIVEZ UNE LETTRE, CHANGEZ UNE VIE !

Votre lettre peut contribuer à faire libérer un prisonnier, à empêcher une exécution, à ce qu'une famille en deuil obtienne justice.

© Amnesty International

AIDEZ CLAUDIA À OBTENIR JUSTICE

NOM : CLAUDIA MEDINA
PAYS : MEXIQUE

Vers 3 heures du matin, le 7 août 2012, des fusiliers marins ont fait irruption dans la maison où vivaient Claudia Medina, son époux et leurs trois enfants à Veracruz, dans l'est du Mexique. Ils lui ont attaché les mains et lui ont bandé les yeux avant de la faire monter dans une camionnette et de l'emmener dans une base navale de la ville. Claudia raconte que les fusiliers marins lui ont ensuite administré des décharges électriques et l'ont enveloppée de plastique afin que leurs coups de poing et de pied ne produisent pas d'ecchymoses. Ils l'ont agressée sexuellement, puis ils l'ont ligotée sur une chaise et l'ont laissée dehors sous le soleil cuisant de l'après-midi. Le lendemain, ils ont obligé Claudia à signer une déposition qu'elle n'avait même pas lue. Elle a été exhibée devant les médias comme une dangereuse criminelle. Quelques jours plus tard, elle a été libérée sous caution. Elle conteste deux chefs d'inculpation retenus contre elle. Claudia a pu révéler à un juge qu'elle avait été torturée et le magistrat a ordonné l'ouverture d'une enquête. Mais, à ce jour, les autorités chargées de l'enquête – le bureau du procureur général – n'ont pas donné suite. Près de deux ans plus tard, Claudia attend toujours la justice.

Votre message peut aider Claudia :
Rendez-vous sur http://bit.ly/PetitionClaudiaMedina ou écrivez au procureur général en l'exhortant à ouvrir sans délai une enquête approfondie sur les allégations de torture faites par Claudia, à en publier les résultats et à traduire en justice les responsables présumés. Des examens médicaux indépendants qui confirment les allégations de Claudia devraient être considérés comme des éléments de preuve.

Utilisez la formule d'appel « Estimado Señor Procurador/ Monsieur le Procureur général » et envoyez votre lettre à l'adresse :

Jesús Murillo Karam, Procurador General de la República, Procuraduría General de la República
Paseo de la reforma 211-213
Col. Cuauhtémoc, C.P. 06500, Mexico, Mexique

Courriel : ofproc@pgr.gob.mx

Fax : +52 55 5346 0908 (merci de vous montrer persévérant et dites « fax »)

© DR

TORTURÉ DANS UNE PRISON SECRÈTE

NOM : ALI AARRASS
PAYS : MAROC ET SAHARA OCCIDENTAL

Ali Aarrass purge actuellement une peine de 12 ans de prison au Maroc pour terrorisme. Il nie les faits qui lui sont reprochés et affirme que ses « aveux » lui ont été arrachés sous la torture. Né en 1962 dans l'enclave espagnole de Melilla, dans le nord du Maroc, Ali a déménagé en Belgique à l'âge de 15 ans, et il a la double nationalité belge et marocaine. Il est retourné à Melilla en 2005 pour se rapprocher de son père qui vieillissait.
Les autorités espagnoles ont soupçonné Ali de terrorisme en 2006 mais n'ont trouvé aucun élément à charge contre lui. Elles l'ont placé en détention en 2008 lorsque les autorités marocaines ont demandé son extradition pour de nouveaux chefs d'inculpation liés au terrorisme. Détenu à l'isolement pendant plus de deux ans, il a protesté en observant trois grèves de la faim. En décembre 2010, Ali a été extradé au Maroc. Selon lui, des agents des services de renseignements marocains l'ont alors torturé dans une prison secrète pendant 12 jours. Lorsqu'il est arrivé à la prison tristement célèbre de Salé II, près de Rabat, des codétenus ont constaté sur son corps des traces de torture et l'ont trouvé fortement traumatisé. En novembre 2011, Ali a été condamné pour usage illégal d'armes à feu et participation à un groupe ayant l'intention de commettre des actes terroristes. Cette condamnation se fondait uniquement sur des déclarations qu'il avait faites après avoir été torturé. Depuis son procès, Ali dit avoir été forcé de rester nu et empêché de dormir la nuit.

Votre message peut aider Ali :
Rendez-vous sur http://bit.ly/PetitionAliAarrass ou écrivez une lettre pour inviter le ministre de la Justice à mener sans délai une enquête approfondie sur les allégations de torture d'Ali et à traduire dans les faits la décision récente du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire appelant à sa libération immédiate. **Utilisez la formule d'appel « Excellence » et envoyez votre lettre à l'adresse :**

El Mustapha Ramid, Ministre de la Justice et des Libertés, Ministère de la Justice et des Libertés, Place El Mamounia – BP 1015, Rabat, Maroc

Fax : +212 537 73 47 25

© DR

REDONNER UN AVENIR À MOSES

NOM : MOSES AKATUGBA
PAYS : NIGERIA

En novembre 2005, Moses Akatugba, 16 ans, attendait les résultats de ses examens de fin d'études secondaires lorsque sa vie a basculé. L'armée nigériane l'a arrêté tandis qu'il rentrait chez lui, l'accusant d'avoir commis un vol à main armée pour s'emparer de trois téléphones, d'une somme d'argent et de recharges pour compte mobile. Il a toujours rejeté ces accusations.
Selon le récit de Moses, les soldats lui ont alors tiré dans une main, l'ont frappé à la tête et dans le dos, et l'ont conduit dans une caserne locale. Là, ils lui ont montré un cadavre en lui demandant de l'identifier.
Lorsque Moses a dit qu'il ne connaissait pas l'homme en question, les soldats l'ont de nouveau battu. Puis, continue-t-il, ils l'ont emmené dans un poste de police où les policiers l'ont frappé, suspendu la tête en bas pendant des heures et lui ont arraché les ongles des mains et des pieds à l'aide de pinces.
« La douleur que j'ai ressentie est inimaginable », confie Moses. Les policiers l'ont obligé à signer deux déclarations rédigées à l'avance dans lesquelles il « passait aux aveux ». Elles ont ensuite servi d'éléments à charge à son procès.
Moses a passé les huit années suivantes en prison. Le 12 novembre 2013, il a été condamné à mort par pendaison. La condamnation était fondée sur ses « aveux » et le témoignage de la victime présumée du vol à main armée. Le policier chargé de l'enquête ne s'est pas présenté devant la cour.
Moses était mineur à la date de son arrestation et n'aurait jamais dû être condamné à mort. Sa condamnation est illégale au regard du droit international. Par ailleurs, des « aveux » obtenus sous la torture ne peuvent être admis comme éléments de preuve devant un tribunal.

Votre lettre peut aider Moses
Rendez-vous sur http://bit.ly/PetitionMosesAkatugba ou écrivez une lettre exhortant les autorités à commuer sa condamnation à mort et à ouvrir une enquête indépendante sur ses allégations de torture.

Utilisez la formule d'appel « Your Excellency/ Excellence » et envoyez votre lettre à l'adresse :
Dr. Emmanuel Uduaghan Governor of Delta State
Office of the Governor, Government House
Asaba, Delta State, Nigeria

© Private

PASSÉE À TABAC PAR DES POLICIERS

NOM : ALFREDA DISBARRO
PAYS : PHILIPPINES

Alfreda Disbarro est une mère célibataire de Quezon City, aux Philippines. En octobre 2013, des policiers l'ont interpellée dans un cybercafé proche de son domicile et accusée de trafic de stupéfiants. Elle a nié et vidé spontanément ses poches, dans lesquelles ne se trouvaient qu'un téléphone portable et une pièce de cinq pesos. Les policiers ont alors braqué une arme sur elle, l'ont frappée à la poitrine, menottée et emmenée au commissariat. Selon le témoignage d'Alfreda, un policier de haut rang a alors voulu la faire « avouer ». Il l'a plaquée contre un mur, lui a assené plusieurs coups de poing au ventre et au visage, l'a frappée avec un bâton, lui a enfoncé les doigts dans les yeux, l'a giflée, lui a mis un bâillon dans la bouche et lui a cogné la tête contre le mur.
On a ordonné à Alfreda de signer une feuille de papier vierge. Elle a aussi été prise en photo avec trois billets de 100 dollars et un sachet de drogue qui, explique-t-elle, avaient été fournis par la police. Alfreda a tellement souffert après ce passage à tabac qu'elle n'a rien pu manger pendant plusieurs jours. Elle avait des difficultés à respirer et ne cessait de vomir.
Elle est actuellement détenue dans une prison locale en attendant d'être jugée pour détention et vente de produits stupéfiants illicites. Bien qu'elle ait été examinée par un médecin, qui a constaté la présence de nombreuses marques et lésions sur son corps, ses allégations de torture mettant en cause des policiers n'ont pas fait l'objet d'une enquête.

Votre message peut aider Alfreda : rendez-vous sur http://bit.ly/PetitionAlfredaDibarro ou écrivez une lettre demandant à l'inspecteur général par intérim, Alexander Roldan, de mener sans attendre une enquête approfondie sur les allégations de torture formulées par Alfreda, et de traduire en justice tous les responsables présumés.

Utilisez la formule d'appel « Dear Inspector General/Monsieur l'Inspecteur général » et envoyez votre lettre à Police Director Alexander Roldan, Inspector General, Internal Affairs Service, Philippine National Police Compound, Camp General Crame, Quezon City, Metro Manila, Philippines 1100

Courriel : iaspd@pnp.gov.ph, niasprd@yahoo.com.ph, rias_ncr@pnp.gov.ph

© DR

DIX-HUIT ANS D'EMPRISONNEMENT POUR AVOIR MANIFESTÉ

NOM : DILOROM ABDOUKADIROVA
PAYS : OUZBÉKISTAN

Dilorom Abdoukadirova est une agricultrice d'Andijan, dans le sud-est de l'Ouzbékistan. Le 13 mai 2005, cette mère de quatre enfants a assisté à une manifestation dans le centre-ville.
Des orateurs ont pris la parole pour réclamer la justice et l'éradication de la pauvreté. Soudain, les forces de sécurité ont ouvert le feu sur les manifestants, tuant des centaines d'entre eux. Prise dans le mouvement de panique, Dilorom a fui. Désorientée, apeurée, elle a franchi la frontière avec le Kirghizistan voisin sans s'en rendre compte.
Elle a ensuite été envoyée dans un camp de réfugiés en Roumanie. En 2006, elle a reçu en Australie le statut de réfugiée et un titre de séjour permanent. Mais Dilorom voulait rentrer chez elle.
Les autorités d'Andijan ont garanti à sa famille qu'elle n'avait rien à craindre. Toutefois, sitôt arrivée à l'aéroport de Tachkent en janvier 2010, elle a été appréhendée par des policiers et incarcérée pendant quatre jours.
Elle a pu retrouver sa famille durant une courte période, mais les autorités l'ont de nouveau arrêtée. Elle n'a pas été autorisée à consulter un avocat ni à voir ses proches pendant deux semaines.
En avril 2010, Dilorom a été condamnée à 10 ans d'emprisonnement pour « tentative de renversement de l'ordre constitutionnel » et sortie illégale du territoire ouzbek.
Lorsqu'ils l'ont vue au tribunal, ses proches l'ont trouvée amaigrie et marquée par des ecchymoses au visage. Ils pensent qu'elle a été torturée et contrainte de comparaître sans son hidjab. En 2012, Dilorom a vu sa peine alourdie et a écopé de huit années supplémentaires de détention pour « violation délibérée du règlement de la prison ».
Nous estimons que Dilorom est une prisonnière d'opinion, condamnée pour sa participation à la manifestation d'Andijan.

Votre lettre peut aider Dilorom : Rendez-vous sur http://bit.ly/PetitionDiloromAbdoukadirova ou écrivez une lettre demandant au président d'abandonner toutes les charges retenues contre Dilorom, de la libérer immédiatement et sans condition, et d'ouvrir sans délai une enquête impartiale sur ses allégations de torture.

Utilisez la formule d'appel « Dear President/Monsieur le Président » et envoyez votre lettre à :
President Islam Karimov - Rezidentsia prezidenta
ul. Uzbekistanskaia 43
Tashkent 700163 Ouzbékistan

« NOUS N'AVONS PLUS PEUR »

Comment fait-on face lorsque des proches - mari, fils ou frère - sont arrêtés parce qu'ils ont émis des critiques vis-à-vis des autorités ? Avec espoir et détermination, nous ont dit ces femmes des Émirats arabes unis.

« Ils ont fait ce qu'il y avait de pire, déclare Aziza. Ils l'ont pris, alors maintenant nous n'avons plus peur. Au début, nous avions peur, mais plus maintenant. »

Le parent d'Aziza a été emprisonné dans un contexte de répression persistante à l'encontre de ceux qui prônent la réforme aux Émirats arabes unis. Aziza est elle-même une cible maintenant.

Depuis 2011, beaucoup de celles et ceux qui réclament des réformes démocratiques et un plus grand respect des droits humains aux Émirats arabes unis ont été la cible d'arrestations opérées par les autorités. La plupart des personnes interpellées avaient des liens avec Al Islah, une organisation islamique non violente créée légalement en 1974 et qui entend mener un débat social et politique pacifique.

Des dizaines de personnes ont été arrêtées sur la base de fausses accusations liées à la sécurité nationale, et placées en détention sans inculpation, souvent au secret et dans des endroits non révélés. Certaines ont été torturées.

Dans bien des cas, les familles restent des mois sans savoir où leur proche est détenu. Lorsqu'elles s'adressent aux représentants de l'État pour obtenir de l'aide, on ne s'occupe pas d'elles.

PRISONNIERS D'OPINION

En 2013, 69 militants en faveur de la réforme – avocats des droits humains, juges, universitaires et étudiants ayant supposément des liens avec Al Islah – ont été condamnés à des peines comprises entre sept et 15 ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès collectif d'une flagrante iniquité. Inculpés de « tentative de renversement du gouvernement », nombre d'entre eux sont des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir appelé, pourtant pacifiquement, à la mise en place de réformes démocratiques.

Cette campagne de harcèlement et d'intimidation non seulement se traduit par la privation de liberté d'un certain nombre de militants, mais a aussi des conséquences douloureuses pour leur famille. « Tristesse, injustice, asservissement : voilà ce que nous ressentons parce qu'on nous a pris l'un des nôtres », explique une femme.

Dans son cas et dans beaucoup d'autres, nous ne pouvons même pas vous dire quel homme de la famille est concerné, car cela mettrait leur entourage en danger.

MILITANTES COURAGEUSES

Bien qu'elles vivent dans un climat de peur et d'anxiété, ces femmes refusent de laisser le pessimisme les envahir, elles et leurs enfants. Elles sont devenues militantes à leur tour et se servent des réseaux sociaux comme Twitter pour sensibiliser le public. Elles parlent de la détention secrète, de la torture, des procès iniques et des mauvais traitements qui sont le lot de leur parent emprisonné.

« J'ai essayé de toutes mes forces de suivre les procédures juridiques en me disant que j'étais capable de franchir cet obstacle avec détermination, courage et patience », explique une femme. « J'essaie de parler au monde de l'injustice qui touche les détenus, de leur lutte et de leur dossier, par tous les moyens, toutes les plateformes que je peux utiliser », nous dit une autre.

Mais les mères, les épouses et les enfants des détenus qui combattent l'injustice frappant leur famille et réclament publiquement leur libération sont à leur tour pris en filature, harcelés, menacés et même parfois emprisonnés.

« Parfois ce harcèlement prend la forme de menaces proférées par des fonctionnaires [qui me disent] que je ne pourrai pas trouver d'emploi et qu'on va monter une affaire pénale contre moi, explique Habiba. On n'a cessé de me menacer d'arrestation sur Twitter. »

Ces menaces et ces obstacles rendent la survie au jour le jour encore plus difficile. Parce que le soutien de famille n'est plus là et que les revenus ont diminué, de nombreuses femmes doivent maintenant assumer seules le rôle des

© REUTERS/Saleh Salem

deux parents. Mais leurs initiatives sont parfois battues en brèche par les services de la sûreté de l'État, qui refusent de leur accorder les « habilitations de sécurité » qu'on leur réclame à la toute fin d'un processus de recrutement. Des femmes comme Habiba se voient ainsi refuser des postes. Certaines familles ne survivent que grâce à la bonne volonté de leurs proches.

DEBOUT FACE AUX MENACES ET AUX INTIMIDATIONS

Face aux menaces répétées, beaucoup de proches des personnes détenues, craignant des représailles, ont interrompu leurs interventions sur Twitter. Dans certains cas les menaces se sont traduites dans la réalité, et plusieurs proches de détenus se sont retrouvées en prison après avoir fait campagne publiquement en faveur de leur parent. D'autres subissent un enfermement plus psychologique :
une femme qui ne peut plus se servir de son compte Twitter ressent cette privation comme une forme d'emprisonnement, certes différent de celui que subit son parent.

Les manœuvres d'intimidation sont plus que ne peuvent supporter certaines femmes. « Depuis qu'il a été arrêté, j'ai peur et je suis déprimée, nous dit Yousra. Nous ne nous sentons pas en sécurité chez nous. Nous avons surtout peur pour nos enfants. »

Mais au cœur de cette peur subsiste l'espoir que la justice est possible. « Je nourris l'espoir que nous puissions vivre en sécurité, que l'appareil de la sûreté de l'État cesse de dominer la vie des citoyens, que les centres de détention secrète soient détruits et que tous ceux qui ont joué un rôle dans ce désastre soient amenés à rendre des comptes », déclare une femme.

C'est cette espérance qui pousse bien d'autres femmes à dépasser leur peur et à tout faire pour obtenir justice pour ceux qu'elles aiment. « Nous faisons ce que nous avons à faire pour être entendues, explique Aziza. Nous devons défendre ceux que nous aimons. Leur message est là : nous avons des droits.

« Maintenant nous avons du courage, et nous osons parler. Nous n'avons plus peur. »

Tous les noms ont été changés. Nous allons publier cet automne un nouveau rapport sur les Émirats arabes unis.

LES CAMPAGNES D'**AMNESTY INTERNATIONAL** S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?
Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

www.amnesty.be

Veuillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur http://bit.ly/MembresAmnesty

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : http://www.isavelives.be

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉS !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse).
Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot — mligot@amnesty.be.

NOM PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL. GSM

E-MAIL

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES

ENVOYEZ « AUF + NOM + PRÉNOM + ADRESSE EMAIL + ADRESSE POSTALE» AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription :** envoyez le message «**AUF + nom + prénom + adresse email + adresse postale** » au numéro 3313.
- La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14 h.
- Répondez au message avec le message «Je signe».
- Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
- **Pour se désabonner :** envoyer le message «STOP» au 3313. Votre désabonnement sera effectif sans délai.
- **Coût :**
  — Activation et abonnement : gratuit.
  — Le message que nous vous envoyons : gratuit.
  — Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.

Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

AMNESTY INTERNATIONAL